

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/48 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/40</i>	

<u>Nombres de membres</u> En exercice : 24 Présents : 17 Votants : 21 (Dont pouvoirs : 4) POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, Date de la convocation : 17 septembre 2012 Mme Françoise CAPPELLE est élue secrétaire de séance.
---	---

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Béatrice FABRITIUS ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés: Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme FABRITIUS ; M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE ; Mme Françoise BUSQUET donne pouvoir de vote à Mme Françoise CAPPELLE

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2012

« Vu le compte-rendu de la séance du Bureau du 13 JUIN 2012 transmis à l'ensemble de ses membres ;

Compte tenu des observations émises par M. Frédéric MATHIAS

Après en avoir délibéré, le Bureau ADOPTE le compte rendu de la séance du 13 juin 2012 modifié de la façon suivante :

Page 5 : Tarifs réduits du PAD à appliquer dans la vente de séjour commercialisés

La phrase suivante « *Monsieur MATHIAS demande pourquoi ce séjour est prévu avec l'Hôtel du Saumon et non pas un autre hôtel* » est remplacée par « *Monsieur MATHIAS demande pourquoi ce séjour est prévu uniquement avec l'Hôtel du Saumon et non pas avec d'autres hôtels du territoire.* »

Page 9 : Demande d'emplacement sur la fête de Pays les 7 et 8 juillet 2012, par le collectif OM

La phrase suivante « *A l'unanimité, les membres du bureau refusent d'attribuer un emplacement au collectif OM lors de la fête de pays* » est remplacée par « *A l'unanimité moins 1 abstention, les membres du bureau refusent d'attribuer un emplacement au collectif OM lors de la fête de pays.* »

Page 14 : Point d'information sur le schéma d'organisation des services de l'Argonne ardennaise

.../....

Page 2/2 – délibération n°DB2012/40

Une correction orthographique est apportée sur la phrase suivante « *Monsieur MATHIAS fait remarquer qu'il faut s'adapter au territoire ; certains médecins veulent une maison de santé, d'autres préfèrent rester seuls. Il ajoute, concernant les transports à la demande, que cela existe sur le territoire mais que les gens ne le savent pas* ».

Page 18: Demande de fonds de concours de la commune de Machault pour les travaux d'aménagement de la voie communale pour accès à la déchèterie

L'intervention suivante « Monsieur MATHIAS ajoute que le foncier n'a pas le même coût à Buzancy qu'à Machault ou qu'à Grandpré. Il serait plus pertinent de faire un bilan. Il y a également eu un débat une commission finances, qui a conclu que la commune de Machault n'est pas responsable des problèmes qu'il y a pu avoir » est modifiée comme suit: « *Monsieur MATHIAS ajoute que le foncier n'a pas le même coût à Buzancy qu'à Machault ou à Grandpré. Il y a également eu un débat en commission finances, qui a conclu que la commune de Machault n'est pas responsable des problèmes qu'il a pu y avoir.*»

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

